

# Conseil du Centre

87<sup>e</sup> session, octobre 2023

CC 87/5/4

POUR INFORMATION

## CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### Suivi des recommandations du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée au 31 décembre 2022

#### I. Introduction

1. Lors de la 86<sup>e</sup> session du Conseil du Centre (octobre 2022), le Chef auditeur interne du Bureau international du Travail (BIT), qui est aussi l'auditeur interne du Centre, a présenté au Conseil un rapport sur les principaux résultats de l'audit interne et des missions d'enquête effectués au Centre en 2022<sup>1</sup>.
2. Sur la base d'une évaluation des risques concernant les processus opérationnels du Centre, le Bureau de l'audit interne (IAO) a enquêté et présenté en 2022 deux rapports d'assurance-qualité:
  - Le premier audit a porté sur l'état d'avancement du projet de rénovation des pavillons Africa 10 et 11, et a englobé un examen de la procédure d'appel d'offres visant à identifier les services de passation de marchés et de supervision. Il s'agissait du deuxième audit de ce projet. Il n'a pas identifié de graves carences en matière de contrôle, et aucune recommandation prioritaire n'a donc été formulée à l'intention de la Direction. Le rapport final a été publié en avril 2022.
  - Le deuxième audit a également porté sur l'avancement du projet de rénovation des pavillons Africa 10 et 11 et s'est concentré sur l'inspection du chantier, sur l'existence de matériaux de construction achetés à l'avance par le contractant et conservés dans les locaux de ce dernier, ainsi que sur la procédure d'examen suivie par le Centre pour régler les paiements échelonnés au contractant. Il s'agissait du troisième audit du projet. L'audit a permis d'identifier un domaine jugé critique en ce qui concerne la planification du projet et pour lequel quatre recommandations prioritaires ont été formulées. Le rapport final a été publié en septembre 2022.
3. Le présent document aborde les mesures de suivi prises par le Centre en 2022 pour donner application aux recommandations de l'IAO contenues dans les rapports d'audit susmentionnés. Toutes les recommandations prioritaires contenues dans le rapport de

<sup>1</sup> CC 86/4/3

2021 du Chef auditeur interne, les réponses apportées par le Centre et les détails des actions de suivi achevées figurent à l'annexe.

4. Le Centre continuera à travailler avec le Chef auditeur interne et le tiendra informé des progrès réalisés dans l'application des recommandations encore en suspens.

---

September 2023

N°	Recommandation	Actions de suivi du Centre	État de mise en œuvre
<b>Audit du plan de continuité du service</b>			
1	La Direction devrait convoquer une réunion extraordinaire du comité directeur dans les deux semaines précédant l'échéance contractuelle du 30 septembre 2022 afin d'évaluer de manière critique l'état d'avancement des travaux de rénovation et, si un retard devait être probable, la Direction devrait en informer la Ville de Turin et les membres du Conseil.	Une réunion du comité directeur a été convoquée dès réception du rapport et s'est tenue le 19 septembre 2022. Après avoir examiné le rapport sur l'état d'avancement des travaux établi par l'unité des infrastructures et présenté des photos et d'autres informations, le comité a conclu que le calendrier était toujours approprié et que tous les travaux importants seraient achevés dans les délais.	Achevée
2	Lors de la réunion extraordinaire du comité de direction, les membres du comité devraient décider d'un plan pour faire appliquer la clause de pénalité stipulée dans le contrat, si cela s'avère nécessaire. La clause de pénalité permet au Centre d'obtenir une compensation monétaire s'élevant à 1 pour cent de la valeur du contrat pour chaque semaine de retard.	Au cours de la réunion, les membres ont confirmé qu'il était encore trop tôt pour décider de l'activation de la clause de pénalité, étant donné que la date limite était encore éloignée de quelques semaines et que toutes les informations fournies indiquaient que le projet serait achevé dans les délais prévus. Par la suite, le comité a appliqué la clause en raison d'un dernier retard de quatre semaines de la part de l'entrepreneur.	Achevée
3	Le responsable de la supervision des travaux du Centre devrait rapprocher les mises à jour hebdomadaires de l'état d'avancement effectuées par l'équipe de projet avec le plan de projet, et revoir le plan de projet au moins une fois par semaine pour s'assurer qu'il reflète l'état d'avancement le plus récent du projet et prévoit une date d'achèvement réaliste.	Le plan du projet a été immédiatement mis à jour à la suite de la recommandation et a été maintenu à jour par la suite.	Achevée

---

4	L'équipe de projet devrait ajouter les détails pertinents dans le plan de projet pour gérer toutes les tâches et s'assurer que toutes les interdépendances sont correctement représentées.	Le plan du projet a été mis à jour en conséquence.	Achevée
---	--	--	---------

---